

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

075601596

N/A

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 1 sur 10

1. Identification

Identificateur du produit

CEREC Optispray 50 mL

Usage recommandé du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance /du mélange
Agent de poudrage (Aérosol)
Utilisations professionnelles

Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise :	Sirona Dental Systems GmbH
Street :	Fabrikstraße 31
Lieu :	D-64625 Bensheim
Téléphone :	+49 (0)625116-0
e-mail (Personne de contact) :	http://srvcontact.sirona.com/webformulars/EntryPage
Internet :	www.dentsplysirona.com

Numéro de téléphone d'urgence : GBK (24 h) +49 (0)6132-84463

2. Identification de danger

Classification du produit chimique

29 CFR Part 1910.1200
Gaz sous pression : Gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

29 CFR Part 1910.1200

Mention d'avertissement : Avertissement

Pictogrammes :



Mentions de danger

Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé

Déclaration de mise en garde

Éviter de respirer les poussières/ les fumées / les gaz / les brouillards / les vapeurs / les aérosols.
À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
Maintenir le conteneur bien fermé.
Garder dans un endroit fermé à clé.
Protéger des rayons du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Dangers non classés par ailleurs

Sans objet : Principe de pontage "Aérosols". (Données obtenues par jugement d'expert./ Fabricant)
Garder hors de la portée des enfants

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 2 sur 10

3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

Mélanges

Composants dangereux

No CAS	Composants	Quantité
109-66-0	pentane	1 %

4. Mesures de premiers secours

Description des mesures de premier secours

Informations générales

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Pas un irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Renseignements non disponibles.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Coordonnez les mesures de lutte contre l'incendie avec l'environnement de l'incendie.

Dangers spécifiques résultant du produit chimique

En cas d'incendie peut être libéré : Fluorure d'hydrogène, Produits de pyrolyse, toxique.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Utiliser de l'eau pulvérisée/courante pour protéger le personnel et refroidir les conteneurs en danger. Recueillir séparément l'eau d'extinction feu contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 3 sur 10

6. Mesures en cas de déversements accidentels**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence****Mesures générales**

Assurer une ventilation appropriée. Éliminer toute source d'inflammation. Ne pas respirer le gaz/ les émanations/les vapeurs/les pulvérisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre les personnes en lieu sûr.

Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Ventiler la zone affectée. Absorber avec un matériau liant les liquides (par exemple du sable, de la terre de diatomées, acides- ou liant universel). Traiter le matériau récupéré comme prescrit dans la section sur l'élimination des déchets.

Référence à d'autres sections

Manipulation sans danger: voir section 7

Équipement de protection individuelle (PPE) : voir section 8

Élimination : voir section 13

7. Manutention et entreposage**Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité****Conseils pour une manipulation en toute sécurité**

Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation. Assurer une ventilation appropriée. Ne pas respirer le gaz/ les émanations/les vapeurs/les pulvérisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Conseils pour la protection contre les incendies et les explosions

L'échauffement provoque une élévation de pression avec risque d'éclatement. Éliminer toute source d'inflammation. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Ne pas respirer le gaz/ les émanations/les vapeurs/les pulvérisations. Ne pas respirer les poussières. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences pour les salles de stockage et les navires**

Maintenir le conteneur bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Renseignements non disponibles.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Protéger des rayons du soleil. Entreposer loin de toute source de chaleur.

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 4 sur 10

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

No CAS	Substance	ppm	mg/m ³	f/cc	Catégorie	Origine
64-17-5	Éthanol	1000			LECT (15 min)	ACGIH-2021
64-17-5	Alcool éthylique (Éthanol)	1000	1900		MPT (8 heures)	LEP
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		MPT (8 heures)	LER
109-66-0	n-Pentane	120	350		MPT (8 heures)	LER
-	Particules, (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (fraction inhalable)	C 610	C 1800		Plafond	LER
-	Particules, (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (fraction inhalable)		10		MPT (8 heures)	ACGIH-2021
-	Particules, (insolubles ou peu solubles) non spécifiées ailleurs (fraction respirable)		3		MPT (8 heures)	ACGIH-2021
-	Particules non autrement réglementées (PNOR)	529,5	5		MPT (8 heures)	LEP
-	Fraction respirable	mp/m ³				
-	Particules non autrement réglementées (PNOR)	1765	15		MPT (8 heures)	LEP
-	Poussière totale	mp/m ³				
109-66-0	Pentane : n-pentane	1000			MPT (8 heures)	ACGIH-2021
109-66-0	Pentane	1000	2950		MPT (8 heures)	LEP
112926-00-8	Silice, amorphe, précipitée et gel	706	(Z-3)		MPT (8 heures)	LEP
		mp/m ³				

Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ainsi que l'épuisement local aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des yeux : Non requis.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériel approprié : Caoutchouc butyle (caoutchouc butyle), NBR (Caoutchouc nitrile)

Lors de la manipulation de substances chimiques, des gants de protection doivent être portés avec le marquage CE comprenant les quatre chiffres de contrôle. La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration spécifique du lieu de travail et de la quantité de substances dangereuses. Pour des fins spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Avec une utilisation correcte et appropriée, et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas de ventilation inappropriée, porter une protection respiratoire.

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 5 sur 10

Dangers thermiques

Sans objet

Contrôles d'exposition de l'environnement

Éviter de libérer dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques**

État physique :	Liquide (Aérosol)
Couleur :	Blanchâtre
Odeur :	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non déterminé

Modifications de l'état physique

Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	-16 °C
Point d'éclair :	Non déterminé

Inflammabilité

Solide/liquide :	Sans objet
Gaz :	Sans objet

Propriétés explosives

L'échauffement provoque une élévation de pression avec risque d'éclatement.

Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé
Limites d'explosivité supérieure :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé

Température d'auto-inflammation

Solide :	Sans objet
Gaz :	Sans objet

Température de décomposition : Non déterminé

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas : oxydantes.

Valeur pH :	Non déterminé
Viscosité / dynamique :	Non déterminé
Viscosité / cinématique :	Non déterminé
Solubilité dans l'eau :	Mal soluble

Solubilité dans d'autres solvants.

Non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non déterminé
Pression de vapeur :	4192 hPa
Densité :	1,25 g/cm ³
Densité de vapeur relative :	Non déterminé

Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Teneur en solvant :	17 % (Substance, organique)
Du contenu solide :	2,0 %
Taux d'évaporation :	Non déterminé

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 6 sur 10

Informations supplémentaires

Renseignements non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aérosol, L'échauffement provoque une élévation de pression avec risque d'éclatement.

Stabilité chimique

Stabilité : Stable
Le produit est stable au stockage à des températures ambiantes normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Ne se produira pas
Pas de réactions dangereuses connues.

Conditions à éviter

Protéger des rayons du soleil. Entreposer loin de toute source de chaleur.

Matériaux incompatibles

Renseignements non disponibles.

Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie peut être libéré : Fluorure d'hydrogène, Produits de pyrolyse, toxique.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Voie(s) d'entrée

Contact avec les yeux, dermique, par inhalation.

Toxicité aiguë

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

No CAS	Composants				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
109-66-0	pentane				
	orale	DL50 mg/kg > 5000	Rat	Fabricant	
	dermique	DL50 mg/kg > 5000	Lapin	Fabricant	

Irritation et corrosivité

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets de sensibilisation

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes/mutagènes/toxiques pour la reproduction

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 7 sur 10

Cancérogénicité (IARC) :

L'éthanol dans les boissons alcoolisées (CAS 64-17-5) est répertorié dans le groupe 1.

Danger d'aspiration

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers

Autres informations

Renseignements non disponibles.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas : Écotoxique.

Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Potentiel bioaccumulatif

Le produit n'a pas été testé.

Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Le produit est facilement volatil.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Sans objet

Autres effets indésirables

Renseignements non disponibles.

Informations supplémentaires

Éviter de libérer dans l'environnement.

13. Considérations d'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Cette matière et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Emballages contaminés

Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation. Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 8 sur 10

14. Informations de transport

US DOT 49 CFR 172.101

N° UN ou Numéro d'identification UN 1950
Nom d'expédition exact : AÉROSOLS
Classes de danger pour le transport : 2.2
 Étiquette de danger : 2.2



Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU : UN 1950
Nom d'expédition approprié UN : AÉROSOLS
Classes de danger pour le transport : 2.2
Groupe d'emballage : -
 Étiquette de danger : 2.2



Dispositions spécial : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
 Quantité limitée : 1000 mL
 Quantité exceptée : E0
 EmS : F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU : UN 1950
Nom d'expédition approprié UN : AÉROSOLS, NON-INFLAMMABLE
Classes de danger pour le transport : 2.2
Groupe d'emballage : -
 Étiquette de danger : 2.2



Dispositions spécial : A98 A145 A167 A802
 Passager en quantité limitée : 30 kg G
 LQ passager : Y203
 Quantité exceptée : E0
 Instructions d'emballage IATA - Passager : 203
 IATA-max. quantité - Passager : 75 kg
 Instructions d'emballage IATA - Cargo : 203
 IATA-max. quantité - Cargo : 150 kg

CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 9 sur 10

Danger pour l'environnement

DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT : Non

Précautions particulières pour l'utilisateur

L'échauffement provoque une élévation de pression avec risque d'éclatement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

15. Informations réglementaires

U.S. Regulations

National Inventory TSCA

No CAS. 29118-24-9 (trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène) : Oui.
No CAS. 74-98-6 (propane) : Oui.
No CAS. 64-17-5 (éthanol; alcool éthylique) : Oui.
No CAS. 112945-52-5 (Silice Amorphe) : Oui.

Informations réglementaires nationales

Dangers de la section 311/312 de SARA :

Pentane (109-66-0) : Danger d'incendie , Éthanol à risque immédiat (aigu) pour la santé; alcool éthylique (64-17-5) : Danger d'incendie

Loi sur l'assainissement de l'air Section 112(r):

Pentane (109-66-0) : Quantités seuils = 10 000 lbs.

Règlements des États

Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65, État de Californie)

Ce produit ne peut pas vous exposer à des produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

16. Autres informations

Étiquette d'information sur les matières dangereuses (HMIS)

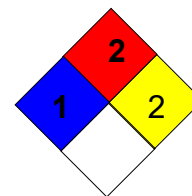
Santé : 1
Inflammabilité : 2
Risques physiques : 2

Classement des risques NFPA

Santé : 1
Inflammabilité : 2
Réactivité : 2
Danger unique :

Date de révision : 08/16/2021

Numéro de révision : 1,0



CEREC Optispray 50 mL

Date de révision : 08/16/2021

Page 10 sur 10

Sigles et abréviations

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
CFR : Code des règlements fédéraux
DOT : Département américain du transport
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses
IATA : Association du transport aérien international
IARC : International Agency for Research on Cancer
SGH : Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
CAS : Chemical Abstract Service
NFPA : Association nationale de protection contre les incendies (NFPA)
NTP : Programme national de toxicologie
OSHA : Occupational Safety and Health Administration
LEP : limite d'exposition autorisée
LER : Limite d'exposition recommandée
SARA : Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement
LECT : Limite d'exposition à court terme
TSCA : Loi sur le contrôle des substances toxiques
MPT : moyenne pondérée dans le temps
TI : Instructions techniques
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses
UN : United Nations
ETA : Estimation de la toxicité aiguë
CL50 : Concentration létale, 50%
DL50: Dose létale, 50%
LL50 : Charge létale, 50 %
LE50: Chargement d'effet, 50%
CE50 : Effective Concentration 50%
ErC50 : Effective Concentration 50%, taux de croissance
NOEC : Concentration sans effet observé
BCF : Facteur de bio-concentration
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
IBC : Conteneur en vrac intermédiaire
COV : Composés organiques volatils

Autres données

Les informations sont basées sur le niveau actuel de nos connaissances. Cependant, il ne garantit pas les propriétés du produit et n'établit aucun droit contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Les données pour les ingrédients dangereux proviennent respectivement de la dernière version de la fiche de données de sécurité du sous-traitant.)